



CHARTRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

SARL Domaine équestre de Chevillon

PRÉAMBULE

Entreprise familiale fondée en 1977, le Domaine équestre de Chevillon accueille des enfants de 4 à 17 ans dans le cadre de colonies de vacances et de classes découvertes. Implanté dans l'Yonne, le Domaine développe depuis toujours ses activités autour de valeurs éducatives, humaines, environnementales et territoriales fortes.

La présente charte RSE formalise des engagements déjà profondément ancrés dans les pratiques du Domaine. Elle s'adresse à l'ensemble des parties prenantes : salariés permanents et saisonniers, partenaires, fournisseurs, clients, institutions et collectivités.

Cette charte constitue un document cadre, évolutif, qui guide les décisions, les comportements et les orientations stratégiques du Domaine équestre de Chevillon, et dont la mise en œuvre se traduit concrètement dans notre plan d'action RSE.



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	2
II. PRINCIPES DIRECTEURS	2
III. RÉFÉRENCES ET CADRE DE LA DÉMARCHE RSE	3
IV : LES PARTIES PRENANTES	4
A. LES BENEFICIAIRES ET CLIENTS	4
B. LES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS	4
C. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS	5
D. PRINCIPE DE VIGILANCE ET DE RESPONSABILITE PARTAGEE	5
V. GOUVERNANCE, ETHIQUE ET CONFORMITE	5
A. RESPECT DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	5
B. ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	6
VI. ENGAGEMENT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES	6
A. CONDITIONS DE TRAVAIL ET EMPLOI RESPONSABLE	6
B. ACCUEIL, INTEGRATION ET ACCOMPAGNEMENT	6
C. ÉGALITE, DIVERSITE ET RESPECT DES PERSONNES	6
VII. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES	7
A. PRINCIPE GENERAL	7
B. DEFINITION DU HARCELEMENT	7
C. PREVENTION	7
D. SIGNALEMENT ET TRAITEMENT DES SITUATIONS	7
VIII. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	8
A. GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES	8
B. PROTECTION DU CADRE NATUREL	8
IX. ACHATS RESPONSABLES	8
A. PRINCIPES GENERAUX	8
B. PRIORITE AUX CIRCUITS COURTS ET PARTENAIRES LOCAUX	8
C. DURABILITE ET REPARABILITE	8
D. REVISION DE LA CHARTE	9
X. ENGAGEMENT EDUCATIF ET SOCIETAL	9
XI. SUIVI, EVALUATION ET EVOLUTION DE LA CHARTE	9
ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	9

I. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

La présente charte de Responsabilité Sociétale des Entreprises s'applique à l'ensemble des acteurs intervenant dans le fonctionnement et les activités du Domaine équestre de Chevillon.

Elle concerne notamment :

- La **direction** et l'encadrement,
- Les **salariés permanents**,
- Les **salariés saisonniers**,
- Les **prestataires, fournisseurs et partenaires** intervenant sur le site ou pour le compte de l'entreprise.

Chaque partie prenante est invitée à respecter les engagements et principes définis dans cette charte, dans le cadre de ses missions et responsabilités.

II. PRINCIPES DIRECTEURS

La démarche RSE du Domaine équestre de Chevillon repose sur les principes directeurs suivants :

- **Conformité réglementaire**
Respect strict des lois, règlements et obligations applicables, notamment en matière de droit du travail, de sécurité, de protection de l'enfance, de santé et d'environnement.
- **Transparence**
Communication claire, honnête et accessible envers les familles, partenaires, salariés et institutions, concernant les pratiques, engagements et conditions d'accueil.
- **Responsabilité**
Prise en compte des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux des activités du Domaine dans l'ensemble des décisions stratégiques et opérationnelles.
- **Respect des personnes**
Respect de la dignité, des droits fondamentaux et de l'intégrité physique et morale de chaque personne, qu'il s'agisse des enfants accueillis, des salariés, des partenaires ou des visiteurs.
- **Prévention des risques**
Anticipation, identification et réduction des risques professionnels, sanitaires, éducatifs et environnementaux afin de garantir un cadre sécurisé pour tous.

- **Amélioration continue**

Inscription de la démarche RSE dans une dynamique évolutive, fondée sur l'évaluation régulière des pratiques, le retour d'expérience et la mise en œuvre progressive d'actions correctives ou innovantes.

III. RÉFÉRENCES ET CADRE DE LA DÉMARCHE RSE

La démarche RSE du Domaine équestre de Chevillon s'inscrit dans un cadre de référence reconnu, garantissant la cohérence et la crédibilité de ses engagements.

Sans se revendiquer d'une certification formelle, l'entreprise s'inspire notamment des textes et principes suivants :

- **ISO 26000 – Responsabilité sociétale**

Norme internationale de référence définissant les lignes directrices en matière de gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs et engagement sociétal.

- **Principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**

Notamment en matière de liberté syndicale, non-discrimination, abolition du travail forcé et protection des droits des travailleurs.

- **Convention internationale des droits de l'enfant (ONU)**

Engagement fondamental compte tenu de l'activité d'accueil éducatif de mineurs, visant à garantir la sécurité, le bien-être, le respect et le développement des enfants accueillis.

- **Réglementation française en vigueur**

En particulier :

- Le droit du travail,
- Les règles relatives à la santé et à la sécurité,
- La protection de l'enfance et des mineurs,
- Les normes applicables aux accueils collectifs de mineurs (ACM),
- La réglementation environnementale.

Ces références constituent le socle éthique et réglementaire sur lequel s'appuie la politique RSE du Domaine équestre de Chevillon.

IV : LES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Domaine équestre de Chevillon identifie et prend en compte les attentes de ses principales parties prenantes. Cette attention vise à instaurer des relations fondées sur la confiance, le dialogue, la transparence et le respect des engagements de chacun.

a. Les bénéficiaires et clients

- Les enfants accueillis dans le cadre des colonies de vacances et des classes découvertes
- Les familles des enfants accueillis
- Les établissements scolaires et enseignants participant aux classes découvertes

Le Domaine veille à garantir un accueil sécurisé, éducatif et respectueux, et à maintenir une communication claire et régulière avec ces publics.

b. Les prestataires et fournisseurs

Le Domaine s'appuie sur un réseau de prestataires et de fournisseurs intervenant dans des domaines essentiels à son activité, notamment :

- **Restauration collective** (fourniture des repas en liaison froide)
- **Blanchisserie et entretien du linge**
- **Fournisseurs alimentaires**, incluant des acteurs locaux et des enseignes de distribution pour les besoins courants
- **Boulangerie locale**, assurant la livraison quotidienne du pain
- **Transport de personnes**, pour les déplacements en autocar
- **Prestataires bureautiques et informatiques**, incluant la location de matériel et la gestion du parc informatique
- **Maintenance et sécurité des bâtiments**, notamment pour la sécurité incendie, les extincteurs et les installations techniques
- **Entretien et maintenance des équipements**, incluant la piscine, les chambres froides et les installations extérieures
- **Fournisseurs de produits d'entretien et d'hygiène**
- **Fournisseurs de matériel pédagogique, de mobilier et d'équipements extérieurs**
- **Prestataires de travaux**, pour l'électricité, la plomberie et les travaux généraux
- **Sites touristiques et culturels du territoire**, dans le cadre des sorties pédagogiques des classes découvertes

Le Domaine privilégie, lorsque cela est possible, des prestataires locaux ou engagés dans des pratiques responsables. Il reste toutefois attentif à la maîtrise de ses achats, à la mutualisation des commandes et à la durabilité des produits utilisés.

c. Les partenaires institutionnels et professionnels

Le Domaine entretient des relations régulières avec de nombreux partenaires, parmi lesquels :

- Les **comités d'entreprise** et organismes assimilés participant à la diffusion ou au financement des séjours
- Les **revendeurs et opérateurs de séjours éducatifs**
- Les **partenaires sociaux et structures d'accompagnement**, notamment pour l'accueil d'enfants relevant de dispositifs spécifiques
- **France Travail**, dans le cadre des recrutements saisonniers et permanents
- Les **services de l'État**, en particulier la DDCSPP de l'Yonne, pour le suivi, le conseil et le contrôle des accueils collectifs de mineurs
- L'**Agence Régionale de Santé (ARS)**, susceptible d'intervenir en cas de situation sanitaire
- Les **partenaires d'hébergement**, notamment pour les activités annexes accueillant des publics spécifiques

d. Principe de vigilance et de responsabilité partagée

Le Domaine équestre de Chevillon est attentif aux engagements sociaux, environnementaux et éthiques de ses partenaires et prestataires. Les engagements RSE du Domaine ne se substituent toutefois pas aux obligations propres de ces acteurs, qui demeurent responsables de leurs pratiques et de leur conformité réglementaire.

V. GOUVERNANCE, ETHIQUE ET CONFORMITE

a. Respect du cadre légal et réglementaire

Le Domaine équestre de Chevillon s'engage à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment en matière de droit du travail, de protection des mineurs, de santé et sécurité, de protection animale, d'environnement et de fiscalité.

Les obligations propres aux accueils collectifs de mineurs (ACM) sont strictement appliquées, tant sur le plan pédagogique que sur les aspects sanitaires, administratifs et de sécurité.

b. Éthique professionnelle

Le Domaine adopte une conduite fondée sur la probité, la loyauté, la transparence et le respect mutuel.

Toute forme de corruption, de conflit d'intérêts, de favoritisme ou de pratique déloyale est proscrite.

Les relations avec les partenaires, fournisseurs et institutions reposent sur la confiance, l'équité et la clarté des engagements réciproques.

VI. ENGAGEMENT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES

a. Conditions de travail et emploi responsable

Le Domaine s'engage à garantir des conditions de travail justes, claires et conformes à la réglementation pour l'ensemble de ses salariés, qu'ils soient permanents ou saisonniers.

Cela se traduit notamment par :

- Des contrats de travail formalisés et conformes au droit du travail
- Une paie transparente et lisible
- Le respect des temps de repos et de travail
- Une attention particulière portée aux conditions d'hébergement et de restauration des équipes en séjour

b. Accueil, intégration et accompagnement

Les équipes saisonnières bénéficient d'un accompagnement à leur arrivée : présentation du site, du projet éducatif, des règles de fonctionnement et des valeurs du Domaine.

Le Domaine veille à instaurer un climat de travail bienveillant, propice à l'échange, à la coopération et à la montée en compétences.

c. Égalité, diversité et respect des personnes

Le Domaine équestre de Chevillon s'engage à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, l'apparence, la situation de handicap, les opinions ou toute autre caractéristique personnelle.

VII. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES

a. Principe général

Le Domaine équestre de Chevillon affirme une tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement ou de violence, qu'elle soit morale, sexuelle ou physique.

Ce principe s'applique à l'ensemble des relations professionnelles, entre salariés, avec la hiérarchie, les partenaires, les intervenants extérieurs et toute personne présente sur le site.

b. Définition du harcèlement

Conformément aux dispositions du Code du travail et du Code pénal, constitue un harcèlement :

- **Le harcèlement moral** : agissements répétés entraînant une dégradation des conditions de travail
- **Le harcèlement sexuel** : propos ou comportements à connotation sexuelle imposés à une personne
- **Les agissements sexistes.**

c. Prévention

Le Domaine met en œuvre des actions de prévention visant à :

- Informer les équipes sur les comportements inappropriés
- Sensibiliser aux notions de respect, de consentement et de limites professionnelles
- Favoriser un climat de travail serein et sécurisé

d. Signalement et traitement des situations

Tout salarié victime ou témoin d'une situation de harcèlement est encouragé à effectuer un signalement sans crainte de représailles.

Les signalements peuvent être adressés à la direction ou au référent RSE du Domaine équestre de Chevillon.

Chaque situation fera l'objet d'une analyse attentive, confidentielle et impartiale, et pourra donner lieu à des mesures disciplinaires adaptées.



VIII. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

a. Gestion responsable des ressources

Le Domaine équestre de Chevillon s'engage à limiter l'impact environnemental de ses activités en mettant en œuvre des pratiques responsables, notamment :

- La réduction des consommations d'eau et d'énergie
- La gestion et le tri des déchets
- La valorisation des biodéchets lorsque cela est possible

b. Protection du cadre naturel

Implanté dans un environnement rural et forestier, le Domaine veille à préserver la biodiversité locale et les espaces naturels utilisés dans le cadre des activités pédagogiques.

Les enfants sont sensibilisés au respect de la nature à travers des activités éducatives et concrètes.

IX. ACHATS RESPONSABLES

a. Principes généraux

Le Domaine équestre de Chevillon intègre des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans ses décisions d'achats, en cohérence avec ses valeurs.

b. Priorité aux circuits courts et partenaires locaux

Lorsque cela est possible, le Domaine privilégie :

- Les fournisseurs locaux
- Les circuits courts
- Les prestataires partageant des valeurs similaires

c. Durabilité et réparabilité

Le Domaine favorise l'achat de matériels durables, réparables et réutilisables.

La réparation est privilégiée au remplacement dès lors que cela est techniquement et économiquement possible.

d. Révision de la charte

La charte d'achats responsables est révisée régulièrement afin d'ajuster les objectifs et pratiques en fonction de l'évolution des besoins et des contraintes.

X. ENGAGEMENT EDUCATIF ET SOCIÉTAL

Le Domaine équestre de Chevillon s'inscrit dans une démarche éducative globale visant à transmettre aux enfants des valeurs de respect, de responsabilité, de coopération et de citoyenneté.

Les séjours sont conçus en cohérence avec les programmes scolaires et une approche pédagogique immersive.

XI. SUIVI, EVALUATION ET EVOLUTION DE LA CHARTE

Par cette charte, le Domaine équestre de Chevillon affirme sa volonté de proposer un accueil responsable, durable et éducatif, où chaque action contribue à la protection de l'environnement, au respect des personnes et à la transmission de valeurs citoyennes aux jeunes générations.

La présente charte RSE est un document vivant. Elle est amenée à évoluer afin de tenir compte :

- Des évolutions réglementaires
- Des retours d'expérience
- Des attentes des parties prenantes

Le référent RSE du Domaine équestre de Chevillon est chargé du suivi et de la mise à jour de cette charte.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

La présente charte de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) formalise les engagements du Domaine équestre de Chevillon en matière sociale, environnementale, éducative et territoriale.

Elle traduit une volonté de structurer et de valoriser des pratiques déjà existantes, tout en inscrivant le Domaine dans une dynamique d'amélioration continue, au service des enfants accueillis, des équipes, des partenaires et du territoire.

Cette charte constitue un document de référence. Elle n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales, réglementaires ou contractuelles applicables, mais à guider les actions et les décisions du Domaine dans une démarche responsable et cohérente.

La direction s'engage à veiller à sa diffusion, à son appropriation par les équipes et à son évolution en fonction des pratiques, des retours d'expérience et du cadre réglementaire.

Charte applicable à compter du 14 janvier 2026.

Fait à Charny Orée de Puisaye, le 14 janvier 2026,
Pour le Domaine équestre de Chevillon,
Par M. LEPAGE Nicolas, directeur adjoint du centre de vacances,
Réfèrent RSE du Domaine équestre de Chevillon

